

LA LETTRE DE L'UNR.SANTE

L'UNR.Santé en action

Depuis bien des mois, les membres du Bureau de l'UNR.Santé ont été sollicités à plusieurs niveaux, ce qui explique un long silence depuis la dernière *Lettre de l'UNR.Santé*.

La loi LMSS – Plateformes Territoriales d'Appui¹

Dès le printemps 2015, de multiples efforts ont été réalisés pour rencontrer les parlementaires, Députés puis au cours de l'été, Sénateurs, en vue d'appuyer le positionnement des réseaux comme fers de lance des futures Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) ; et de porter au débat pour la loi des amendements à cette fin.

A l'automne, le Bureau a engagé des actions auprès du Ministère afin que les besoins et attentes des acteurs de terrain soient pris en compte et privilégiés dans la rédaction du décret d'application de l'article 74² de la loi. Même si dans cette Loi, promulguée fin janvier, et malgré le lobbying auprès des politiques, aucune mention particulière ne concerne les réseaux de santé.

Le Bureau a organisé, le 28 novembre 2015 à Lyon, un séminaire, regroupant des représentants du premier recours, des acteurs des champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux. L'UNR.Santé a fait le choix de co-porter ce séminaire avec la FFMPS, l'ANC-CLIC, et le Collectif National des Pilotes MAIA. Le travail et les échanges partagés ont permis de largement abonder le contenu du décret d'application de l'article 74, à paraître très prochainement.

Enfin, des membres du Bureau de l'UNR.Santé étaient présents le 8 juin à la DGOS devant les ARS pour porter notre message concernant l'évolution des réseaux de santé, leur inscription dans les futures PTA, et présenter la démarche d'accompagnement développée ci-dessous.

Démarche d'accompagnement des réseaux de santé

Soutenu par un partenariat avec la DGOS, l'UNR.Santé a obtenu en décembre 2015 un financement de la CNAMTS. Ce financement, pour 18 mois, est dédié à l'accompagnement de l'évolution des réseaux de santé, projet lancé par le Conseil d'Administration de l'UNR.Santé il y a déjà 4 ans.

Le calendrier, très contraint, tant sur la durée du projet financé que vis-à-vis du déploiement des futures PTA, a imposé au Bureau de concentrer toute son énergie, dès l'automne 2015 à la mise en œuvre de la méthode.

¹ Loi de Modernisation du Système de Santé (Loi 2016-41 du 26 Jan 2016)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000029589477&type=general&legislature=14>

² Loi de Modernisation du Système de Santé (Loi 2016-41 du 26 Jan 2016)

Un Comité de Pilotage de la démarche a été constitué, réunissant des représentants de la CNAMTS, de la DGOS, et de l'UNR.Santé. Un Groupe Projet a été créé, issu du Bureau de l'UNR.Santé.

Afin de mener à bien ce projet d'accompagnement, une organisation reposant sur les équipes suivantes a été mise en place :

- Un **Groupe Projet** associant un représentant de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) sollicitée pour nous aider sur le plan pédagogique
- Une **Assistance de Projet**
- Une **Equipe d'animateurs**, en cours de constitution, déployée sur le terrain en binôme (un représentant d'une équipe de réseaux et des soins primaires), formée par l'EHESP³, qui assure l'ingénierie pédagogique du projet

La démarche prévoit d'accompagner plusieurs dizaines de réseaux, d'une part vers l'appui aux soins primaires et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexe, mais également vers leur intégration au sein des PTA⁴, au mieux comme promoteurs au cœur du déploiement de ces dispositifs.

Les PTA apportent une réponse au besoin de rendre cohérents et lisibles, simples d'accès, différents dispositifs de coordination. Aujourd'hui, les acteurs de soins primaires, sont souvent exclus ou peu utilisateurs de ces dispositifs empilés ou se télescopant.

Mais il n'est pas question, pour les réseaux de santé, de perdre expertises et compétences spécifiques au cours de la démarche : l'accompagnement doit leur permettre d'évoluer, de se rapprocher en territoires, voire de se mutualiser. Surtout, ce sera l'occasion de valoriser leur appui aux soins primaires ainsi que leurs capacités d'animation territoriale, levier pour les coopérations entre acteurs.

L'accompagnement devra mettre en lumière l'un des atouts majeurs des réseaux de santé : leur spécificité de s'être construit sur un collectif incluant d'emblée les représentants des soins primaires, les usagers, les professionnels et établissements de santé, médico-sociaux, et sociaux, mais aussi élus.

De nombreuses régions ont vu fleurir des structures de diverses natures à partir de réseaux de santé initialement sans lien, structures qui ont permis non seulement de conserver les expertises des équipes mais également d'offrir de nouveaux services, ce au prix de restructurations dans certains cas, de vrais bénéfices pour d'autres dans leur rapprochement avec de nouveaux partenaires.

Le contexte économique en santé et les orientations très diverses des ARS ont largement ponctué ces évolutions, que certains réseaux ont souhaité mener de façon collective et sur une note proactive via une fédération régionale.

³ EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

⁴ PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

Vous trouverez les informations sur la démarche d'accompagnement de l'UNR.Santé sur le site de l'UNR.Santé : www.unrsante.fr

A noter que les réseaux devront candidater pour cet accompagnement et seront identifiés via le remplissage d'une grille de sollicitation (Cf : site internet de l'UNR.Santé). Le choix d'accompagnement se fera en cohérence avec l'ARS volontaire (voir formulaire pour les régions), logique évidente liée d'une part au financement, d'autre part au soutien que doit fournir l'ARS dans l'évolution d'un réseau accompagné, entre autre pour concevoir le réseau comme le cœur ou le modèle d'une future PTA dans un territoire.

L'UNR.Santé, autonome dans ses décisions, porte l'entière responsabilité et reste maîtresse d'œuvre de la dynamique, en particulier en matière de contenu. Le Groupe Projet ou la fédération régionale de réseaux lorsqu'elle existe, pourra jouer un rôle de médiateur entre ARS et réseau en cas de divergence sur le contenu de la grille.

Les réseaux, comme tous dispositifs ou établissements, accusent les effets d'un contexte qui, très défavorable il y a 5 ans, s'annonce aujourd'hui beaucoup moins sombre.

Ensemble, la dernière ligne droite est à franchir pour transformer l'essai : d'une situation de lissage à tout prix ou de déport des financements des réseaux, vers une logique de structuration pour une approche par services rendus et missions partagées.

Aujourd'hui, les ARS ont majoritairement compris l'intérêt de s'appuyer sur les réseaux pour le développement de la coordination des parcours de santé en ambulatoire, l'appui aux soins primaires, et la mise en cohérence des dispositifs à leurs services dans les territoires. Le développement des PTA est une opportunité dans ce sens.

Dès ce jour, une sollicitation directe auprès de l'ensemble des réseaux est lancée, avec la sélection en parallèle d'un certain nombre de régions prioritaires pour l'accompagnement, en lien avec les ARS et la DGOS mais également les fédérations régionales de réseaux lorsqu'elles existent. Les choix seront dépendants de nos moyens, limités. Il sera impossible techniquement d'accompagner tous les réseaux demandeurs et dans toutes les régions simultanément.

Ainsi, une première vague d'accompagnement aura lieu dès l'hiver, suivie d'une seconde vague en 2017 selon les ressources disponibles. En fonction des demandes, avec l'appui de la DGOS, nous espérons une reconduction du financement de la CNAMTS.

Les réseaux demandeurs d'accompagnement qui n'entreront pas dans la démarche pourront être soutenus par l'UNR.Santé, hors de la démarche proprement dite (impliquant DGOS, ARS, et EHESP) et bénéficier des apports issus de la démarche.

Forum sur les PTA

A l'heure où les ARS, informées de la position de l'UNR.Santé sur les PTA, vont déployer celles-ci au cours des prochains mois, d'une façon variable selon les ARS, il est apparu capital

au Bureau de l'UNR.Santé de proposer à tous les réseaux une demi-journée de type «Forum» sur les PTA, dans le sillage de l'Assemblée Générale, le **17 Novembre 2016 à Paris**.

C'est à cette occasion qu'un Conseil d'Administration puis une Assemblée Générale seront convoqués.

Votre réseau est intéressé par l'accompagnement ?

1. Prenez contact avec l'ARS de votre région pour échanger à propos de l'accompagnement sollicité
2. Renseignez la demande de sollicitation (cf. : site internet UNR.Santé)

Pour tout renseignement :

- Rendez-vous sur le site de l'UNR.Santé : www.unrsante.fr → onglet *Accompagnement des réseaux*
- Contact : Roxane LANOUE, chargée de mission UNR.Santé
 - 06 47 54 31 62 ou par mail : roxane.lanoue@unrsante.fr

Le Bureau de l'UNR.Santé